



L'Europe
locale & régionale

Elections européennes 2014

Le manifeste des gouvernements locaux et régionaux



Le CCRE

Une organisation engagée au service de l'Europe des territoires

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus importante et la plus ancienne association de collectivités territoriales en Europe. Elle est la seule organisation à fédérer les associations nationales d'autorités locales et régionales de 41 pays européens et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires - locaux, intermédiaires et régionaux.

Depuis sa création en 1951, le CCRE promeut la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens.

Notre travail s'organise autour de deux piliers :

1. Influer sur les politiques européennes dans tous les domaines affectant les municipalités et les régions ;

La législation européenne affecte plus de 60% des politiques mises en œuvre par les villes, municipalités et régions. Le CCRE agit avec ses membres pour que leurs intérêts soient pris en compte lors de

l'élaboration des politiques européennes. Nous intervenons dès le début du processus législatif, auprès de la Commission européenne et jusqu'à l'adoption des amendements sur lesquels le Parlement européen doit se prononcer.

2. Constituer un forum de débat et de coopération entre les autorités locales et régionales en Europe via nos associations nationales.

Le CCRE est également une plateforme d'échanges et de débats politiques et techniques. Nous constituons un lieu de partage et d'apprentissage pour nos membres et les collectivités territoriales. Tous les ans, le CCRE organise des réunions techniques, débats, conférences et séminaires sur des sujets pertinents pour les collectivités.

Le CCRE est la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), par laquelle nous représentons les collectivités européennes au niveau international.

Fondé en 1951

57 associations membres

41 pays

150 000 collectivités

Notre manifeste

Adopté par les associations des collectivités territoriales d'Europe

Ce manifeste a été adopté le 3 décembre 2013 à Prague, par les représentants élus des 57 sections et associations membres du CCRE à l'unanimité.

Association de collectivités territoriales (UE) :

<ul style="list-style-type: none">• Association allemande du CCRE• Association des comtés allemands• Association des villes allemandes• Association des villes et communes allemandes	Allemagne
<ul style="list-style-type: none">• Association des municipalités autrichiennes• Association des villes et communes autrichiennes	Autriche
<ul style="list-style-type: none">• Union des villes et communes belge• Association de la ville et des communes de la région de Bruxelles-Capitale• Association des villes et communes flamandes• Union des villes et communes de Wallonie	Belgique
<ul style="list-style-type: none">• Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie	Bulgarie
<ul style="list-style-type: none">• Union des municipalités chypriotes	Chypre
<ul style="list-style-type: none">• Association des comtés croates	Croatie
<ul style="list-style-type: none">• Pouvoirs locaux du Danemark• Régions danoises	Danemark
<ul style="list-style-type: none">• Fédération espagnole des municipalités et provinces	Espagne
<ul style="list-style-type: none">• Association des municipalités d'Estonie• Association des villes estoniennes	Estonie
<ul style="list-style-type: none">• Association des pouvoirs locaux et régionaux finlandais	Finlande
<ul style="list-style-type: none">• Association française du CCRE	France
<ul style="list-style-type: none">• Union centrale des villes de Grèce	Grèce
<ul style="list-style-type: none">• Partenariat des associations de pouvoirs locaux hongrois• Association nationale hongroise des pouvoirs locaux• Association des pouvoirs locaux et représentants hongrois	Hongrie
<ul style="list-style-type: none">• Institut de l'Administration publique• Agence de gestion des pouvoirs locaux	Irlande
<ul style="list-style-type: none">• Association italienne du CCRE	Italie
<ul style="list-style-type: none">• Association lettone des gouvernements locaux et régionaux	Lettonie

• Association des pouvoirs locaux de Lituanie	Lituanie
• Syndicat des villes et communes luxembourgeoises	Luxembourg
• Association des conseils locaux	Malte
• Association des municipalités néerlandaises	Pays-Bas
• Association des provinces des Pays-Bas	
• Association des villes polonaises	Pologne
• Association des comtés polonais	
• Association nationale des municipalités portugaises	Portugal
• Union des villes et communes de la République tchèque	République tchèque
• Association des communes de Roumanie	Roumanie
• Association des municipalités de Roumanie	
• Association des villes de Roumanie	
• Union nationale des conseils de comtés de Roumanie	
• Association des gouvernements locaux	Royaume-Uni
• Association des collectivités locales d'Irlande du Nord	
• Association des gouvernements locaux gallois	
• Convention des autorités locales écossaises	
• Association des villes et communes slovaques	Slovaquie
• Association des municipalités et villes de Slovénie	Slovénie
• Association suédoise des collectivités locales et des régions	Suède

Association de collectivités territoriales (hors UE) :

• Association albanaise des communes	Albanie
• Association albanaise des municipalités	
• Association des collectivités locales de la République de Macédoine	Ancienne République yougoslave de Macédoine
• Association des municipalités et villes de la Fédération de Bosnie et Herzégovine	Bosnie et Herzégovine
• Association des pouvoirs locaux de la République Srpska	
• Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie	Géorgie
• Association des pouvoirs locaux d'Islande	Islande
• Union des pouvoirs locaux d'Israël	Israël
• Congrès des autorités locales de Moldavie	Moldavie
• Union des municipalités du Monténégro	Monténégro
• Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux	Norvège
• Conférence permanente des villes et communes de Serbie	Serbie
• Association suisse du CCRE	Suisse
• Union des municipalités de Turquie	Turquie
• Association des villes ukrainiennes	Ukraine
• Association ukrainienne des conseils de districts et régionaux	

Messages clés

9 messages pour ré-enchanter l'Europe

- **Continuer à faire de l'emploi des jeunes une priorité.** Soutenir les programmes spécifiques et transitoires pour l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi, en particulier, à travers l'initiative « EU Starter ». Renforcer le rôle de l'éducation ainsi que les investissements dans l'innovation, la R & D et les secteurs à haute valeur ajoutée.
Section 1 du Manifeste, page 9
- **Contrôler minutieusement la mise en œuvre des fonds structurels** pour atteindre une meilleure cohésion territoriale, en particulier l'application du principe de partenariat et le code de conduite. Garantir le renforcement du principe de subsidiarité et la création d'une culture de la subsidiarité au sein des différents niveaux de gouvernance.
Section 2 du Manifeste, page 11
- **Opter pour une réglementation claire et simple**, se concentrant sur des objectifs communs convenus plutôt que des provisions trop détaillées, assurer la transparence lors des procédures accélérées.
Introduction, page 7
- **Respecter les principes de subsidiarité** et de proportionnalité, le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales dans l'organisation de services d'intérêt économique général ainsi que la recherche d'un équilibre entre les exigences de la dimension *compétitive* et sociale de « l'économie de marché *sociale* hautement compétitive de l'Union européenne ».
Section 3 du Manifeste, page 12
- **Définir des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre** et développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique d'ici à 2030. Respecter les compétences des autorités locales et régionales dans le domaine de la mobilité dans chacune des initiatives de l'UE, permettant aux municipalités et aux régions de mettre en œuvre des politiques de mobilité durable.
Section 4 du Manifeste, page 14
- **Augmenter le budget du programme l'Europe pour les citoyens** jusqu'à l'obtention d'« 1 euro symbolique par an et par citoyen » afin de favoriser l'appropriation de la citoyenneté de l'Union européenne, en portant une attention particulière aux citoyens en risque d'exclusion et en soutenant les initiatives en faveur de l'égalité des genres et de l'intégration des migrants. Soutenir les autorités locales et régionales en fournissant des réponses législatives pour lutter contre la discrimination, en particulier celle de la communauté rom.
Sections 5, 6 et 7 du Manifeste, pages 16, 18 et 19
- **Défendre une intégration approfondie et la légitimité démocratique** de l'Union européenne et initier une Convention en vue d'élaborer une loi fondamentale de l'Union européenne.
Section 8 du Manifeste, page 20
- **Soutenir l'élargissement** de l'Union européenne et impliquer tous les niveaux de collectivités locales et régionales dans le processus de négociation.
Section 9 du Manifeste, page 21
- **Soutenir les approches globales intégrées**, notamment en coopération avec des partenaires dans les pays du sud, afin de contribuer à un village mondial plus sûr, inclusif, pacifique et prospère.
Section 10 du Manifeste, page 22

Introduction

En mai 2014, les Européens ont rendez-vous avec leur démocratie

Le Parlement européen est la seule institution européenne dont les membres sont directement élus par les citoyens. Près de 70% des directives approuvées par le Parlement européen sont mises en œuvre au niveau local et régional les affectant dans un large éventail de domaines politiques et de services cruciaux pour les citoyens. Les élections de 2014 sont donc une occasion unique d'encourager un débat public sur le futur de l'Europe entre les différents niveaux de gouvernements et les citoyens. Le CCRE a un rôle à jouer en tant que plus grande organisation de gouvernements locaux et régionaux, représentant plus de 100.000 autorités locales et régionales dans l'Union européenne.

Ces élections se dérouleront dans le contexte d'une Europe confrontée à de nombreux risques et défis et elles devraient être perçues comme le principal outil pour les citoyens d'influer sur le futur de l'Union européenne. L'adoption du *traité de Lisbonne* a investi le Parlement européen de compétences larges grâce auxquelles il peut véritablement peser auprès des autres institutions européennes, telles que la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne. Dotés d'une véritable légitimité démocratique, les députés européens auront une grande influence dans le choix du futur-e Président-e de la Commission

par le Conseil et procéderont à son élection finale. Pour la première fois, les groupes politiques présenteront leurs candidats au poste de président de la Commission avant les élections, donnant plus de visibilité et d'importance au choix des citoyens européens. La montée dans l'opinion publique de l'euroscepticisme, associée à un sentiment d'hostilité à l'égard de l'intégration européenne, donnent à ce rendez-vous démocratique entre l'Europe et ses citoyens une dimension particulièrement importante. Il est maintenant indispensable de faire de ces élections une occasion de mobilisation populaire et de relancer l'enthousiasme pour notre projet européen.

Les collectivités territoriales, en tant qu'échelons de décision les plus proches des citoyens, ont un rôle particulier à jouer. Nous souhaitons contribuer à donner du sens au projet européen, à travers une campagne électorale qui intègre la dimension territoriale et le principe de subsidiarité dont la mise en œuvre reste à améliorer. Une structure claire concernant les mécanismes de coopération avec les parlements régionaux est manquante dans la plupart des cas, alors que les ressources et le temps pour mener les contrôles de subsidiarité sont rares. Il manque toujours la création d'une culture de subsidiarité au sein des parlements régionaux dotés



Annemarie Jorritsma

*Maire d'Almere,
Présidente du CCRE*



Frédéric Vallier

Secrétaire général du CCRE

du pouvoir législatif, prenant en compte les autorités locales afin d'établir un système européen de contrôle et d'équilibre des pouvoirs multi-niveaux. A l'égard du processus européen de prise de décision, nous observons une augmentation de l'usage de la procédure accélérée (une lecture unique au Parlement européen), qui conduit à un manque de transparence. Le CCRE appelle les eurodéputés à assurer la transparence et des discussions ouvertes lorsqu'ils optent pour la procédure accélérée.

Une réglementation trop détaillée ne s'avère souvent pas nécessaire alors qu'une réglementation claire et simple est requise. Dans certains domaines tels que le changement climatique ou l'intégration, les soutiens financiers aux autorités locales et régionales ne suffisent pas à la gestion correcte de leurs compétences et des directives européennes.

Le CCRE souhaite ainsi exprimer dans le cadre de ces élections, et en harmonie avec ses principes fondateurs, un message clair d'engagement et de confiance en l'Europe au nom des gouvernements locaux et régionaux d'Europe et de leurs associations nationales.

Oui à une Europe proche de ses autorités locales et régionales

L'Europe ne doit pas être perçue uniquement comme un échelon institutionnel supplémentaire et lointain, incarné par les réunions des chefs d'Etats et de gouvernements et par des institutions technocratiques. Ce doit être avant tout un espace de respect et de liberté pour l'ensemble des territoires dans toute leur diversité.

Nous sommes particulièrement attachés aux principes de la démocratie et de l'autonomie locales, et ce dans la fidélité aux principes et à l'esprit de la *Charte européenne des libertés communales* de 1953 qui a abouti à l'adoption de la *Charte européenne de l'autonomie locale* en 1988.

Les collectivités territoriales doivent être considérées comme des acteurs égaux dans la gouvernance européenne. Elles contribuent ainsi à la mise en œuvre des politiques européennes dans leurs territoires, notamment dans des domaines aussi importants que la cohésion, l'inclusion, l'environnement ou le climat. Le *traité de Lisbonne* a élargi le principe de subsidiarité aux gouvernements locaux et régionaux mais leur reconnaissance en tant qu'acteurs majeurs du développement européen nécessite d'être mieux assimilée par les institutions de l'Union européenne.

Opter pour une réglementation claire et simple,

se concentrant sur des objectifs communs convenus plutôt que des provisions trop détaillées, assurer la transparence lors des procédures accélérées.

Nous sommes convaincus, en tant que dirigeants élus des gouvernements infranationaux, que la crise économique et sociale doit être abordée avec un nouveau modèle de développement en Europe et qu'il ne peut être mis en œuvre qu'à travers nos territoires et grâce à la mobilisation de tous les acteurs: des citoyens aux dirigeants économiques, entrepreneurs, communauté éducative et administrations locales et régionales. L'Union européenne devrait soutenir cette mobilisation en collaboration avec les maires et les présidents des communes et des régions.

Oui à une Europe de la solidarité forte et unie

Nous avons foi en une Europe de la solidarité, de la justice sociale et de la cohésion; basée sur une économie de marché sociale hautement compétitive. Cependant, un équilibre doit être trouvé entre les exigences de la dimension compétitive et sociale en particulier à l'égard des services d'intérêt économique général. Nous souhaitons une Union forte et unie, proche de ses citoyens et de ses autorités locales et régionales conformément à l'article 3 du TUE.

Dans un climat économique et social particulièrement difficile, propice aux tentations de repli sur soi, l'un des premiers enjeux est de favoriser l'ouverture, le dialogue entre les Européens à tous les niveaux, et ce dans le respect des valeurs fondatrices du projet européen qui promeuvent la dignité humaine, la liberté, la démocratie et l'égalité.

L'ouverture, autant que le dialogue et le respect pour la diversité sont aussi des garanties pour préserver la paix sur notre continent. N'oublions pas que l'Union européenne, prix Nobel de la paix 2012, s'est construite sur la réconciliation des peuples et que cela représente un héritage inestimable.

Il convient ensuite d'unir nos efforts pour répondre aux craintes légitimes des citoyens qui sont dans l'attente d'une Europe forte, capable notamment de créer les conditions favorables à une croissance durable et un développement équitable. Dans le contexte actuel, cela implique une mise en œuvre de politiques communes afin d'assurer des services publics de qualité et de combattre le chômage, en particulier le chômage des jeunes.

Pour ce faire, nous avons besoin d'institutions européennes solides susceptibles de prendre des décisions à la hauteur des enjeux auxquels nous faisons face. Nous avons besoin d'un cadre institutionnel capable de formuler une véritable politique commune qui ne soit pas la seule somme des intérêts des Etats membres.

Nous appelons le prochain Parlement européen et ses eurodéputés à maintenir cet esprit de coopération et dans ce sens nous portons leur attention sur les questions d'intérêt commun suivantes :

“ Les citoyens sont dans l'attente d'une Europe forte, capable notamment de créer les conditions favorables à une croissance durable et un développement équitable. ”

1. Emploi et priorités sociales

Plus de 5,7 millions de jeunes sont sans emploi au sein de l'Union européenne, un nombre qui ne cesse d'augmenter. D'un point de vue politique, social et économique, c'est une catastrophe à laquelle une réponse doit être apportée par tous les moyens possibles. L'emploi des jeunes est un élément essentiel à une reprise économique durable, en particulier pour la stabilité économique et sociale à long terme pour l'ensemble de la prochaine génération, pour notre société, et pour l'Europe. Ce débat dépasse toutes les frontières politiques ou idéologiques. Le changement démographique croissant nous met face à notre dépendance vis-à-vis de la jeune génération, qui est marginalisée par la société qu'elle dirigera pourtant un jour.

Par conséquent, nous demandons au futur Parlement européen de poursuivre ses politiques pour l'emploi et l'insertion des jeunes et d'en faire sa priorité lors de sa prochaine législature pour que les décisions prises à Bruxelles aient un impact direct dans la réponse des autorités locales et régionales à leurs concitoyens. Les autorités locales et régionales sont en première ligne dans la lutte contre le chômage et dans le suivi des politiques de solidarité destinées aux chômeurs et jouent un rôle essentiel dans le développement et la mise en œuvre des programmes d'intégration

des jeunes au marché du travail ou dans l'éducation. Nous appelons le futur Parlement européen à soutenir les programmes spécifiques et transitoires pour l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi, en particulier à travers l'initiative « EU Starter » soutenue par le CCRE.

Le changement démographique en Europe, c'est aussi une population vieillissante. Plutôt que de se concentrer sur les aspects négatifs de ce changement, le Parlement européen a la capacité d'être à l'avant-garde dans la promotion de cette opportunité unique en termes d'économie, de croissance et de développement durable. Cela sera fortement lié à la promotion de la solidarité entre les générations au sein de la population européenne. En outre, le besoin sous-jacent pour l'inclusion sociale de tous les groupes exige d'être traité, et en période de crise l'inclusion sociale doit être d'autant plus renforcée. Bien qu'étant principalement une compétence nationale, le Parlement européen a le rôle central de veiller à ce que l'avis des autorités locales et régionales en matière d'inclusion sociale soit réellement pris en compte dans toutes les discussions européennes.

Avec plus de 17 millions d'employés dans le secteur public, les autorités locales et régionales ont un rôle

Continuer à faire de l'emploi des jeunes une priorité.

Soutenir les programmes spécifiques et transitoires pour l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi, en particulier, à travers l'initiative « EU Starter ». Renforcer le rôle de l'éducation ainsi que les investissements dans l'innovation, la R & D et les secteurs à haute valeur ajoutée.

important à jouer en tant qu'employeurs et fournisseurs de services. À cet égard, le CCRE souhaiterait vivement que la prochaine révision de la directive sur le temps de travail permette aux autorités locales et régionales d'organiser les dispositions en vigueur sur le temps de travail au sein de ses services publics essentiels. Parallèlement à cela, le CCRE souhaite que la révision de la directive sur les retraites professionnelles prenne en compte le droit des collectivités locales et régionales à organiser leurs propres régimes de retraite publiques afin de répondre à l'intérêt commun et aux besoins spécifiques de leurs employés. Nous demandons donc au Parlement européen de renforcer ces messages clés au cours de son nouveau mandat.

Toutes les questions relatives à l'emploi doivent être traitées à travers des mécanismes dédiés, tels que le dialogue social aux niveaux local, régional, national et européen: tout en renforçant le rôle de l'éducation et en investissant davantage dans l'innovation, la R & D et les secteurs à haute valeur ajoutée. Cet outil, comme prévu dans le *traité de Lisbonne*, permet un dialogue structuré entre les acteurs les plus pertinents en matière de politique de l'emploi: les employeurs, les syndicats et les gouvernements. Le Parlement européen, en tant que représentant des citoyens, devrait promouvoir le dialogue social comme un vecteur de résultats durables dans le domaine de l'emploi au sein de l'Union européenne, et aux niveaux national et local.

“ Les questions relatives à l'emploi doivent être traitées à travers des mécanismes, tels que le dialogue social aux niveaux local, régional, national et européen. ”



2. Cohésion territoriale

La politique de cohésion entrera en 2014 dans une nouvelle période de financement, et la mise en œuvre des nouvelles réglementations sera très importante pour les gouvernements locaux et régionaux. Nous sommes particulièrement préoccupés par la mise en œuvre par les Etats membres des nouveaux instruments territoriaux tels que le développement local mené par les acteurs locaux ou les investissements territoriaux intégrés. Nous portons notre attention en particulier sur l'implication des autorités locales et régionales dans la gestion, la mise en œuvre et l'évaluation.

L'intégration des différents fonds et la coopération au-delà des frontières administratives et des approches sectorielles, seront des questions centrales, en particulier en ce qui concerne les partenariats urbains-ruraux. En effet, les zones rurales et urbaines sont sujettes à des changements dynamiques, sans tenir compte des frontières administratives.

Les approches intégrées et les systèmes de gouvernance efficaces au niveau des zones économiques fonctionnelles, y compris les zones rurales et urbaines, sont considérées comme un atout pour la cohésion territoriale. De plus amples développements, comme la création de zones métropolitaines et des coopérations intercommunales méritent d'être considérés comme des zones fonctionnelles - une approche que la nouvelle politique de cohésion de l'Union européenne recommande pour des mesures de développement intégré.

Dès lors, nous en appelons au prochain Parlement européen de contrôler minutieusement la mise en œuvre des fonds structurels, en particulier l'application du principe de partenariat et le code de conduite, et de collaborer avec les gouvernements locaux et régionaux pour réussir le développement durable des territoires européens.

Contrôler minutieusement la mise en œuvre des fonds structurels

pour atteindre une meilleure cohésion territoriale, en particulier l'application du principe de partenariat et le code de conduite. Garantir le renforcement du principe de subsidiarité et la création d'une culture de la subsidiarité au sein des différents niveaux de gouvernance.

3. Les services publics dans le marché unique européen

Le marché unique européen continue d'évoluer, et la croissance économique est attendue grâce aux règlements européens dans le domaine des marchés publics et des aides d'Etat, ainsi qu'au développement des services et du commerce électroniques. Les autorités locales et régionales sont concernées en tant qu'employeur et fournisseur de services ; elles s'adaptent et modernisent constamment leurs services et leur organisation en fonction de la législation et des réglementations européennes. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que le législateur européen n'équilibre pas suffisamment l'intérêt *général* et l'intérêt *économique* lorsqu'il publie une réglementation sur les services d'intérêt économique général. D'autre part, les spécificités des services publics locaux et leurs objectifs de servir les citoyens ne sont pas suffisamment pris en compte.

Nous constatons que les principes de subsidiarité et de proportionnalité définis par l'article 5 du *traité de Lisbonne* et son Protocole (N° 26) sur les services d'intérêt général qui fournit un large pouvoir discrétionnaire aux autorités nationales, régionales et locales pour organiser ces services, ne sont pas suffisamment pris en considération.

Nous appelons le futur Parlement européen à considérer la diversité en Europe, les différences historiques, politiques et culturelles qui se reflètent aussi dans la façon dont les services sont fournis aux citoyens. Tant qu'ils respectent les principes des traités de l'Union européenne, les gouvernements locaux et régionaux, qui sont démocratiquement élus et responsables devant leurs citoyens, devraient être autorisés à organiser leurs services dans la manière qu'ils jugent être la meilleure pour l'intérêt de leurs concitoyens. Les réglementations de l'Union européenne devraient se concentrer sur les services qui comportent réellement un risque de fausser le marché intérieur, ce qui n'est généralement pas le cas des services publics locaux.

Respecter les principes de subsidiarité

et de proportionnalité, le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales dans l'organisation de services d'intérêt économique général ainsi que la recherche d'un équilibre entre les exigences de la dimension compétitive et sociale de « l'économie de marché sociale hautement compétitive de l'Union Européenne ».

En ce qui concerne les prochaines négociations des accords commerciaux internationaux, le CCRE est favorable à une augmentation des seuils de l'Accord général sur les Marchés Publics, qui sont restés inchangés pendant de nombreuses années. Une attention particulière doit être portée à l'impact que ces accords peuvent avoir sur l'autonomie locale et régionale, et à ce que les principes de subsidiarité et de proportionnalité mentionnés ci-dessus ne soient pas enfreints.

Une nouvelle législation sur la TVA pour les organismes publics et les exonérations fiscales d'intérêt public devrait prendre en considération les besoins spécifiques des autorités

locales et régionales, en particulier quand il s'agit de coopérations public-public.

D'autre part, le CCRE note que la proposition de règlement en rapport avec la protection des données, vise à garantir les droits des citoyens et à stimuler l'économie numérique de l'Europe. Cependant, nous tenons à ce que les conditions imposées aux autorités locales et régionales et au secteur public restent proportionnelles au bénéfice social lié à l'introduction de règles plus complexes.

“ Les conditions imposées aux autorités locales et régionales et au secteur public doivent rester proportionnelles au bénéfice social lié à l'introduction de règles plus complexes. ”



4. Changement climatique, transition énergétique et durabilité

La préservation de nos ressources naturelles et le développement d'une économie circulaire sont des responsabilités partagées entre tous les niveaux de pouvoirs publics, le secteur privé et les citoyens. Le 7^e programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne fournit un cadre complet pour les politiques environnementales européennes pour les années à venir, et réaffirme deux principes fondamentaux: le principe du « pollueur-payeur » et la correction de la pollution à la source. Le CCRE invite le futur Parlement européen à veiller à ce que ces principes guident les futures politiques environnementales au niveau européen et mondial, à commencer par la révision en cours de la politique de l'Union européenne sur l'air et la législation sur les déchets. Sur ce dernier point, nous espérons que le Parlement européen veillera à ce que les nouveaux objectifs concernant les déchets municipaux soient proportionnels et réalistes. Et surtout qu'ils soient accompagnés d'un soutien adéquat, par exemple pour les municipalités accusant un retard en la matière.

La crise économique, le maintien de la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique sont des préoccupations majeures

pour les dirigeants politiques et les entreprises privées. Néanmoins, nous sommes convaincus que la croissance économique et la protection de notre environnement et de nos ressources ne sont pas des priorités contradictoires. Les autorités locales et régionales mettent déjà en œuvre un vaste éventail de mesures pour la protection du climat et pour l'énergie durable, permettant une croissance verte et la création d'emplois, comme en témoigne la Convention des Maires. Ils ont besoin de signaux politiques forts de l'Union européenne afin de renforcer leurs efforts. Nous appelons le futur Parlement européen à démontrer sa détermination à définir des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre et à développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique d'ici 2030. Nous attendons un cadre renouvelé pour l'énergie et le climat qui permettra aux municipalités et régions d'exploiter pleinement le potentiel d'une transition énergétique locale et régionale, plutôt que de l'entraver.

L'Europe accueillera la conférence des Nations unies sur le changement climatique en 2015 à Paris. Il s'agira de la dernière chance avant longtemps de parvenir à un accord mondial ambitieux sur le climat.

Définir des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre,

et développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique d'ici à 2030. Respecter les compétences des autorités locales et régionales dans le domaine de la mobilité dans chacune des initiatives de l'UE et permettre aux municipalités et aux régions de mettre en œuvre des politiques de mobilité durable.

Toutes les institutions et les acteurs de l'environnement doivent se mobiliser pour saisir cette occasion de poser les bases d'un changement dans le paradigme du développement mondial. Les gouvernements locaux et régionaux ont réitéré leur engagement vis-à-vis de la protection du climat dans la *Déclaration des maires et dirigeants territoriaux sur le changement climatique de Nantes* adoptée en septembre 2013, qui guidera les actions locales et régionales vers Paris 2015. Nous espérons trouver un allié en le Parlement européen pour atteindre un accord international complet et ambitieux sur le climat mondial et qui permettra aux gouvernements locaux et régionaux d'agir.

Le transport est un outil essentiel pour l'économie et la cohésion de nos territoires, ainsi que pour nos citoyens. À cet égard, le soutien de l'Union européenne est bien entendu toujours le bienvenu quand il s'agit de promouvoir l'innovation et des incitations à l'adoption de modes de transport plus durables. De nouvelles propositions sur la mobilité urbaine ont été publiées en décembre 2013 et nous espérons tout d'abord que le Parlement européen respectera les compétences des autorités locales et régionales dans ce domaine et cherchera aussi à atteindre un cadre permettant aux municipalités et aux régions de mettre en œuvre des politiques de mobilité durable.



5. L'Europe des citoyens

En tant que niveau de gouvernance le plus proche des citoyens, les autorités locales et régionales ont une responsabilité particulière pour impliquer les citoyens dans ce projet.

Par le biais des jumelages et des partenariats notamment, les autorités locales et régionales jouent un rôle majeur dans la connaissance mutuelle et la construction d'une histoire commune. Les collectivités territoriales sont à l'origine d'un grand nombre d'initiatives favorisant la mobilité, les échanges entre les jeunes et le partage d'expérience. Ces initiatives sont des vecteurs essentiels pour le développement d'une citoyenneté européenne. Pourtant, en 2013, année européenne des citoyens, nous avons assisté à la réduction du budget pour le programme l'Europe pour les citoyens. La crise financière et économique a eu un impact négatif sur les citoyens, qui ont soulevé des doutes et des interrogations quant à l'avenir du projet européen. En conséquence, nous appelons le Parlement européen à concéder un budget d'au moins 1 euro par an et par habitant de l'UE pour le programme l'Europe pour les citoyens d'ici à la fin de la prochaine législature, en portant une attention particulière aux citoyens en risque

d'exclusion. Cela pourrait aider à combler le fossé entre les citoyens et l'Union européenne à travers une visibilité locale, tout en soutenant davantage la solidarité et l'égalité entre nos peuples.

Nous appelons également les candidats au Parlement européen à réviser cette politique et faciliter l'allocation des ressources nécessaires aux volets pertinents du programme. À ce jour, les grands réseaux de villes jumelées et de coopération technique sont favorisés au détriment des activités de terrain des citoyens et des petites municipalités, ce qui contribue encore plus à leur sentiment d'exclusion de la gouvernance européenne.

Augmenter le budget du programme l'Europe pour les citoyens

jusqu'à l'obtention d'« 1 euro symbolique par an et par citoyen » afin de favoriser l'appropriation de la citoyenneté de l'Union européenne, en portant une attention particulière aux citoyens en risque d'exclusion et en soutenant les initiatives en faveur de l'égalité des genres et de l'intégration des migrants. Soutenir les autorités locales et régionales en fournissant des réponses législatives pour lutter contre la discrimination, en particulier celle de la communauté rom.

Les gouvernements locaux et régionaux ont coopéré étroitement avec le Parlement européen dans le passé à travers notre réseau des amis du CCRE. De nombreux eurodéputés sont des dirigeants locaux et régionaux expérimentés et comprennent les défis et les travaux entrepris par les municipalités, villes et régions. Nous apprécions particulièrement la contribution de l'Intergroupe URBAN et le rôle du vice-président en charge des relations avec les autorités locales et régionales et les associations les représentant.

En tant que dirigeants des gouvernements locaux et régionaux, nous soutenons également les programmes d'échange qui permettent aux villes et régions d'apprendre les uns des autres; des programmes tels qu'INTERREG et Erasmus des élus locaux et régionaux devraient être renforcés et consolidés.



6. L'Europe de l'égalité

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur essentielle des démocraties et est également un facteur de développement dans notre société. Malgré les progrès réalisés ces dernières décennies, des défis persistent encore aujourd'hui (par exemple, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes, elles sont encore sous-représentées dans les postes à responsabilité et prennent une plus grande responsabilité des tâches ménagères non rémunérées).

En tant qu'acteurs locaux et régionaux, nous avons un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CCRE a permis aux autorités locales et régionales de prendre un engagement public pour l'égalité des genres en signant la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* lancée en 2006. La Charte présente les principes fondamentaux et les valeurs de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle reflète également la complexité de cette question en illustrant la manière dont les autorités locales et régionales peuvent développer l'égalité dans les différents domaines de leurs compétences.

La Charte a été signée par près de 1400 collectivités locales et régionales dans 29 pays. Afin de suivre l'évolution du projet, le CCRE a mis en place un observatoire chargé du suivi de la mise en œuvre de la Charte. Il est essentiel de pourvoir une plate-forme d'échanges pour les autorités locales et régionales sur les questions d'égalité afin de garantir la pérennité de ce projet.

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de développement intelligent, durable et inclusif, il est essentiel de donner la priorité aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes afin de lutter pour la reconnaissance de l'égalité des droits, et d'engager les efforts nécessaires pour assurer que tous les citoyens puissent participer au façonnement du futur de l'Europe. Nous invitons le futur Parlement européen à soutenir les initiatives assurant la pérennité des actions menées dans ce domaine, notamment le *gender mainstreaming*, et de soutenir les autorités locales et régionales sur la voie de l'égalité en fournissant des réponses législatives pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre.

“ Nous invitons le futur Parlement européen à soutenir les autorités locales et régionales sur la voie de l'égalité en fournissant des réponses législatives pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre. ”

7. L'Europe de la diversité et de l'intégration

L'intégration des migrants est un défi propre au niveau local, l'intégration s'effectuant dans les villes et les communes. Une bonne coordination entre les différents niveaux de gouvernement est la seule réponse aux questions d'intégration des étrangers et les autorités locales souffrent souvent d'un manque de ressources. Nous appelons les futurs eurodéputés à travailler en étroite collaboration avec les autorités locales et régionales pour mettre en place des politiques appropriées afin de garantir une approche globale de cette question.

Des communautés vivant sous le sceau de la citoyenneté européenne ont été agressées et la liberté fondamentale de circulation garantie par les traités a été remise en question. Une nouvelle approche est donc

nécessaire pour répondre de façon appropriée à l'intégration de la communauté rom à travers la mise en place d'un programme européen sur mesure. Les autorités locales ne sont souvent pas équipées pour répondre efficacement aux défis de l'intégration, les migrants non-européens restent souvent dans des centres de rétention où leurs droits ne sont pas respectés ou sont expulsés vers des destinations différentes de leurs pays d'origine uniquement pour avoir cherché une vie meilleure. Par conséquent, nous appelons les futurs eurodéputés à lutter contre les approches populistes et xénophobes qui se sont développées dans de nombreux pays au cours des dernières années en raison de la crise économique.

“ Nous appelons les futurs eurodéputés à lutter contre les approches populistes et xénophobes qui se sont développées dans de nombreux pays au cours des dernières années. ”



8. L'Europe des traités

Il est de plus en plus évident que l'Europe est non seulement confrontée à une crise financière, économique et sociale, mais aussi à une crise de ses valeurs fondamentales. Les Européens ne se reconnaissent plus dans le projet européen, les institutions démocratiques et perdent confiance dans la démocratie représentative à tous les niveaux de gouvernance. La communauté des citoyens européens est en train de perdre la lutte contre les intérêts nationaux égoïstes. L'Union européenne, fondée pour venir à bout des siècles de conflits auxquels notre continent a dû faire face, risque de pâtir de la recrudescence du nationalisme politique et du protectionnisme économique.

La crise a rendu l'équilibre institutionnel de l'Union européenne obsolète et une réforme des traités est incontournable si l'Union souhaite continuer à prospérer. Les gouvernements locaux et régionaux souhaitant une Europe unie appellent

les futurs eurodéputés à s'appuyer sur la stratégie ascendante vers plus d'intégration et de légitimité démocratique pour l'UE. Cette approche, formulée par Altiero Spinelli, l'un des pères fondateurs de l'Union européenne, est portée par le Groupe Spinelli au Parlement européen.

Nous invitons le futur Parlement européen à lancer une Convention en vue d'élaborer une loi fondamentale de l'Union européenne. Cette loi fondamentale doit définir un nouvel équilibre institutionnel fondé sur une représentation démocratique renforcée et respectée par les Etats membres. Elle doit reposer sur de véritables pouvoirs et compétences délégués à la Commission européenne, sur une gouvernance en partenariat entre tous les niveaux de gouvernement et sur une intégration économique, fiscale et politique plus étroite entre États membres et les peuples de l'Europe.

Défendre une intégration approfondie et la légitimité démocratique

de l'Union européenne et initier une Convention en vue d'élaborer une loi fondamentale de l'Union Européenne.

9. L'Europe de l'élargissement

Après la cinquième vague d'élargissement de l'Union européenne en 2004 et 2007, plusieurs pays ont exprimé leurs aspirations d'adhésion à l'Union européenne. Alors que la Croatie a accédé au statut de membre le 1^{er} Juillet 2013, la Serbie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et le Monténégro sont des candidats officiels avec la Turquie. Les candidats potentiels sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo (en vertu de la résolution 1244 du conseil de sécurité des Nations unies). L'Islande reste un pays candidat, bien que les négociations aient été suspendues momentanément.

Les citoyens de ces pays ont affirmé à plusieurs reprises leur soutien à l'unification de notre continent et au renforcement de sa stabilité et de sa prospérité durable. Ils peuvent apporter au projet européen ce qui lui manque le plus aujourd'hui: la foi dans une Europe unie et dans plus d'intégration.

Le processus d'adhésion, en particulier l'harmonisation des systèmes juridiques nationaux avec celle de l'Union européenne et les négociations des conditions d'adhésion, comprennent plusieurs domaines thématiques d'intérêt pour les gouvernements locaux et régionaux. Ils doivent mettre en œuvre sur le terrain une partie substantielle de la législation de l'Union européenne, en particulier dans les domaines des

marchés publics, du développement régional, des transports, de l'environnement, de l'énergie, de l'éducation, de la politique sociale et de l'emploi. Alors que les gouvernements locaux et régionaux cherchent à jouer un rôle actif et reconnu dans le système européen de gouvernance multi-niveau, ils doivent aussi entreprendre des réformes globales et une préparation à l'adhésion.

D'autre part, le renforcement des gouvernements infranationaux et la décentralisation des pays candidats et candidats potentiels contribuent à la stabilité sociale, politique et économique indispensable aux futurs territoires de l'Union européenne.

Nous demandons au futur Parlement européen de poursuivre son soutien à l'élargissement de l'Union européenne et à l'implication approfondie de tous les niveaux de gouvernance dans le processus de négociation, y compris les gouvernements locaux et régionaux. Leur préparation à l'adhésion et leur participation tout au long du processus de négociation est une occasion unique de construire un avenir stable et cohérent en Europe avec de solides bases pour la gouvernance démocratique locale. À cet égard, une assistance plus approfondie aux pays candidats avant l'adhésion à l'Union pourrait garantir une meilleure intégration après l'adhésion.

Soutenir l'élargissement

de l'Union européenne et impliquer tous les niveaux de collectivités locales et régionales dans le processus de négociation.

10. L'Europe de la solidarité et la coopération internationale

Les citoyens européens font partie d'une communauté mondiale plus large où les valeurs communes de paix, de sécurité, de liberté, de justice et de solidarité sont loin d'être atteintes. Depuis de nombreuses années, les gouvernements locaux et régionaux, ainsi que leurs associations et réseaux ont contribué positivement à ces idéaux. Grâce au travail de lobbying de PLATFORMA, la voix des autorités locales et régionales actives dans le développement et la coopération, l'impact de la coopération au développement a pris de l'ampleur en 2013. La publication de la communication sur l'autonomisation des autorités locales dans les pays partenaires et l'adoption d'un nouveau rapport du Parlement européen sur la coopération décentralisée témoignent de cet impact. Les cinq prochaines années seront consacrées à la bonne application des conclusions et recommandations de cette communication et de ce rapport.

Nous faisons confiance au futur Parlement européen pour rester notre allié et garantir que les gouvernements locaux et régionaux du Nord et du Sud puissent contribuer efficacement à un village global plus sûr, inclusif, pacifique et prospère.

2015 marquera un tournant pour la solidarité internationale et la coopération au développement avec l'adoption d'un nouveau cadre mondial guidant les futures stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Les voix des communes, villes, provinces et régions doivent être entendues dans la définition de ce cadre, étant donné leur rôle de catalyseur pour garantir une vie décente pour tous d'ici à 2030, notamment à travers les services de base qu'ils offrent. C'est pour cette raison que nous souhaitons que cet agenda entraîne des changements. Il faut dépasser la notion traditionnelle de l'aide et de l'assistance au développement, tout en intégrant des objectifs et des instruments plus complets. Les collectivités locales et régionales européennes ont déjà adopté des approches intégrées pour un développement inclusif et durable.

Nous appelons le futur Parlement européen à continuer de soutenir et de promouvoir ces approches intégrées à l'échelle mondiale, en particulier dans sa coopération avec les partenaires du Sud.

Soutenir les approches globales intégrées,

notamment en coopération avec des partenaires dans les pays du sud, afin de contribuer à un village mondial plus sûr, inclusif, pacifique et prospère.



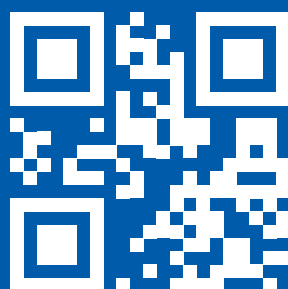
www.ccre.org

Le manifeste dans votre langue

Le manifeste est disponible
en allemand, anglais,
espagnol, français, italien et
polonais à l'adresse suivante :

www.ccre.org

(rubrique Bibliothèque/
Prises de positions)



Ce projet a été financé avec
le soutien de la Commission
européenne